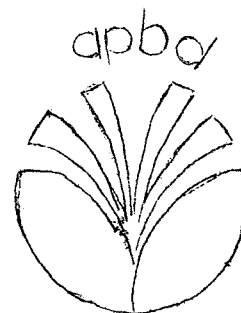


bloc-notes

JUIN 1979.



ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée Générale statutaire s'est tenue le dimanche 20 mai à la Maison de la Culture de Namur, de 10 à 13h30.

Après avoir souhaité la bienvenue aux membres présents (56) ainsi qu'à M. Piret, invité en tant que Directeur du Centre de Lecture Publique, le Président Général donne lecture de son rapport :

1°) Bloc-notes

M. Lefèvre souligne l'intérêt de la publication régulière de "Bloc-notes" en insistant pour que chacun y collabore en transmettant renseignements et informations au Secrétariat.

Il suggère de mentionner dans "Bloc-notes" tous les textes légaux pris en application du décret "Service public de la lecture".

M. Lanotte s'engage à rassembler et à transmettre au secrétariat les textes publiés au "Moniteur".

2°) Section des Documentalistes et Bibliothécaires scientifiques

Le Président présente le rapport d'activités du Bureau de cette section.

Depuis la dernière Assemblée générale, le Bureau de la section s'est réuni cinq fois. Les discussions ont porté principalement sur les moyens de faire connaître la profession de bibliothécaire-documentaliste. A cet effet, des lettres ont été envoyées à plusieurs ministres le 14 novembre dernier ; aucune réponse n'a été reçue jusqu'à ce jour. A la même date, une lettre a également été adressée aux Services de la Politique scientifique, par laquelle il est demandé que l'A.P.B.D. soit informée de l'évolution des travaux de la commission consultative du projet "Formation de spécialistes non universitaires de l'I.D.S.T." ou qu'elle y soit représentée. Cette lettre est restée sans réponse jusqu'à présent.

D'autre part, le Bureau a pris l'initiative d'organiser une enquête auprès des membres de l'A.P.B.D. aux fins de connaître leurs statuts, appointements, conditions de travail, carrière, etc. Les résultats de cette enquête font l'objet d'un document dont des exemplaires seront distribués à tous ceux qui sont intéressés. Le Bureau tient à remercier les membres qui ont bien voulu répondre au questionnaire qui leur a été envoyé.

Au colloque sur la formation des spécialistes non universitaires de l'I.D.S.T. qui a eu lieu à la Bibliothèque royale le 16 février 1979, Melle Carthé, présidente de la section, a fait un exposé sur les conclusions à tirer de l'enquête.

3°) Section Bibliothèques publiques - Temps partiel

C'est à Charleroi que s'est tenue la première réunion de contact qui a permis à des bibliothécaires venus de tous les coins de la Communauté française de se rencontrer et de procéder à un tour d'horizon des nombreux problèmes spécifiques aux bibliothèques "temps partiel".

4°) Section Bibliothèques publiques - Temps plein

Le Président constate que cette section ne s'est pas réunie et souhaite qu'elle aborde au plus tôt les problèmes de son ressort.

M. Canonne rappelle que les réunions de la "Commission-Formation" dont il fut question lors de la précédente Assemblée Générale, se sont poursuivies au Ministère de la Culture

5°) Section Jeunesse

Le Président s'adresse à la Section :

" ... deux mots que je charge de tout leur sens : félicitations et remerciements pour tout et à tous. Le travail, le dévouement, la compétence, la gentillesse, l'esprit d'initiative de ses membres ont fait merveille pour faire connaître non seulement la littérature de jeunesse et la bibliothèque de jeunesse, mais surtout la Bibliothèque tout court et pour vous amener des lecteurs ; je pense ici au stand Ministère de la Culture française-A.P.B.D. à la Foire du livre.

Merci aussi à nos amis André Van Aelbrouck et Marcel Piret, sans lesquels ce stand n'aurait pu être réalisé..."

Le Président lit la lettre adressée par la section à M. Piret :
Monsieur le Directeur,

Nous venons de recevoir votre lettre du 14 mai et nous croyons que le moment ne peut être mieux choisi pour vous présenter les diverses activités de la section-jeunesse de l'A.P.B.D.

Depuis quatre ans nous nous réunissons au moins une fois par mois dans différentes bibliothèques francophones du pays pour des journées de travail au cours desquelles nous échangeons nos expériences et nos idées.

Le but de notre section est de faire mieux connaître et le livre de qualité et les bibliothèques publiques et tout particulièrement de mettre en valeur les "sections jeunesse".

Voici quelques-unes de nos activités :

- Actuellement nous préparons la 5e sélection "Un cadeau? Un livre!" à l'intention des parents, éducateurs, enseignants.

Ce dépliant sera distribué avant les fêtes (15.000 exemplaires).
Nous avons eu le plaisir d'entrer en contact avec l'Association
"La joie par les livres" (France) qui poursuit une action similaire
à la nôtre.

- Nous avons présenté à la Foire du Livre un projet de "Bibliothèque modèle" pour jeunes.

Le catalogue des livres proposés à cette exposition sera bientôt
publié.

Nous avons pu constater par le nombre de demandes qui nous sont
parvenues, l'intérêt suscité par notre réalisation.

- De nombreux contacts ont été pris avec la radio ("Radio-Pirate")
et la télévision ("Histoire de lire") toujours dans le même but
de faire connaître au grand public les bibliothèques publiques
d'une part et les "bons" livres pour jeunes d'autre part.
- Parmi les visites que nous avons effectuées :
C'est au Centre Georges Pompidou à l'occasion de l'exposition
"Ulysse, Alice, Oh! hisse" que nous avons eu le plaisir de ren-
contrer Geneviève Patte qui nous y a guidés;

A Lille, nous sommes allé visiter la très importante et combien
intéressante librairie "Le Furet du Nord".

Nous aimerions connaître les options prises par le Centre de
Lecture Publique de la Communauté Française en matière de lecture
pour la jeunesse et d'être informés de ses projets.

L'A.P.B.D. vous propose de rencontrer les responsables de la
section-jeunesse afin d'envisager une éventuelle collaboration pour
l'avenir.

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, nous vous prions
de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de notre considération.

Le Président de l'A.P.B.D.,
M. LEFEVRE.

6°) Fusion des associations

Tout est au point mort depuis des mois, des difficultés étant
intervenues à propos et à partir des revues tant pour l'Anbef
que pour Archives et Bibliothèques.

7°) Rapport financier

Le Président donne lecture du bilan de l'exercice 1978.
L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs.

8°) Election

Lors de la dernière Assemblée Générale, il avait été décidé de
laisser ouvert le mandat d'administrateur revenant à la section
"Temps partiel".

Il y a donc lieu de procéder à l'élection des membres du Bureau
de cette section.

Résultats du vote : M. Baronheid : 5; M. Dagneau : 0 (absent);
Mme De Man : 6; M. Woot de Trixhe : 5; M. Van Waeyenberghe : 8.
Ce dernier devient donc président de la section et administrateur.

Le Président lit une "lettre ouverte" de M. Woot de Trixhe, en précisant que le Conseil d'Administration l'a désapprouvée (séance du 3.5.79).

M. Lefèvre rappelle que les statuts de l'A.P.B.D. empêchent de régionaliser l'Association et par conséquent de débattre de problèmes spécifiques à telle ou telle commune.

9°) Divers

A. Motion

Le Bureau de l'A.P.B.D. a reçu le 16 mai, une motion déposée par MM. J. Paulus et A. Canonne : elle concerne le Centre de lecture publique de la Communauté française.

MM. Paulus et Canonne lisent et commentent leur motion.

M. Piret expose la mission du Centre et explique pourquoi il a été créé sous forme d'a.s.b.l.

Une vaste discussion s'engage, à l'issue de laquelle il est décidé, à une large majorité, de procéder au vote sur la motion, séance tenante et sans user des procurations (35).

Résultats : 44 votes pour ; 4 contre ; 2 abstentions.

(N.B. Plusieurs personnes avaient quitté la séance avant le vote, vu l'heure tardive).

Motion déposée au bureau de l'A.P.B.D. par J. Paulus et A. Canonne.

Réunie en Assemblée générale à Namur, le 20 mai 1979, l'Association professionnelle des bibliothécaires et documentalistes (APBD), ayant pris connaissance des statuts d'un Centre de lecture publique de la communauté française parus au "Moniteur belge" du 8 février 1979 :

1. - Rappelle le contenu de sa précédente motion, votée à Bruxelles le 19 mars 1978 ;
2. - Regrette le chemin une nouvelle fois parcouru en direction d'une privatisation des organismes culturels et déplore que l'on ait appliqué à ce centre la formule de l'A.S.B.L. ;
3. - Estime qu'un Centre de lecture publique ne peut exister que s'il détient effectivement l'autorité professionnelle et l'autorité matérielle nécessaires à la coordination des activités d'un réseau de bibliothèques publiques centrales, principales, locales et itinérantes ;
4. - Par conséquent, et dans la logique même du décret, demande qu'il soit créé un véritable Centre de lecture publique de la communauté française, donc un service public, directement rattaché au Ministère de la culture française, et assisté d'un conseil de représentants des structures de lecture publique de notre communauté.

B. A.S.B.L.

Il serait souhaitable que quelques bibliothécaires, au sein de l'A.P.B.D., réunissent une documentation sur les a.s.b.l., afin d'essayer d'éviter au niveau des bibliothèques, toutes les embûches découlant de la privatisation.

Les membres désirant faire partie de cette équipe de travail sont priés de le signaler à M. Lefèvre.

Le Président remercie les participants de leur présence attentive et lève la séance à 13h30.

X
XXXX
X

PRIERE D'INSERER

"L'enfant, cette personne" par Jean Drumel et Marcel Voisin. Préface de Peter Ustinov - Edition Unicef/Elsevier - Prix 250 Frs.

Jean Drumel et Marcel Voisin, sous le patronage de l'Unicef, dressent un bilan de la situation de l'enfant au XXe siècle et appuient leur étude sur les points de vue exprimés par des spécialistes divers et renommés. C'est un bilan qui donne à réfléchir ...

Ce livre ne s'adresse pas aux seuls parents, aux seuls éducateurs. Il est aussi dédié à tout adulte qui cherche à comprendre l'enfant d'aujourd'hui et à préparer un avenir meilleur pour l'enfant de demain.

X
XXXX
X

A.P.B.D. - SECTION "TEMPS PARTIEL"

La section "temps partiel" s'est choisi un président lors de l'assemblée générale de l'Association qui s'est tenue le 20 mai 1979 à Namur.

Le nombre de membres de la section présents semble confirmer l'intérêt qu'ils portent à l'Association d'une part et au besoin de se rencontrer et de discuter de leurs problèmes professionnels d'autre part.

Il me semble dès lors nécessaire qu'ils puissent se réunir. C'est pourquoi je souhaite organiser une réunion des bibliothécaires à temps partiel. La proximité des vacances m'oblige à reporter celle-ci au mois de septembre.

Pour que cette réunion soit productive, je vous demande de bien vouloir remplir le questionnaire ci-joint et de le renvoyer le plus rapidement possible et au plus tard pour le 20.8.1979 à l'adresse suivante :

Madame De Man-Folk
c/o A.P.B.D.
B.P. 31
1070 Bruxelles

Madame De Man-Folk a, en effet, eu la gentillesse d'accepter d'assurer provisoirement le secrétariat de la section.

Je souhaite vivement que vous répondiez toutes et tous à ce questionnaire. J'ajoute que toutes les suggestions émanant de membres de l'Association autres que ceux de la section "temps partiel" sont ~~évidemment les bienvenues.~~

Je vous remercie de votre collaboration et vous assure de mes sentiments confraternels.

J. VAN WAEYENBERGHE,
Président.

A.P.B.D. - SECTION "TEMPS PARTIEL"

Questionnaire à renvoyer (de préférence pour le 20.8.1979) à
Madame De Man-Folk c/o A.P.B.D. - B.P. 31 - 1070 Bruxelles.

REUNIONS.

Jour : Il semble, compte tenu des prestations des bibliothécaires à temps partiel, que seul le dimanche permette d'en réunir un maximum.

Dès lors : - seriez-vous d'accord de participer à une réunion
le dimanche : OUI - NON (1)
- si le dimanche ne vous convient absolument pas,
que proposez-vous comme jour et moment de la
journée (matin, après-midi, soir) ?

Lieu : Numérotez par ordre de préférence le lieu qui vous convient le mieux et/ou qui vous semble le plus accessible à une majorité de membres.
Bruxelles.
Charleroi.
Namur.
Autre lieu (à préciser en tenant compte de la nécessité de disposer d'un local et des possibilités d'accès).

SUGGESTIONS DE TRAVAIL.

Décret : Il semblerait que les bibliothécaires à temps partiel soient préoccupés par ce que seront les arrêtés d'application du nouveau décret sur la lecture publique. La section "temps partiel" de l'A.P.B.D. ne se propose pas uniquement de communiquer les textes de ces futurs arrêtés (l'A.P.B.D. et les autres associations de bibliothécaires s'en chargeront) mais envisage d'en diffuser leur interprétation et leurs implications pratiques propres aux bibliothèques à temps partiel. Dans un premier temps et dans l'attente (peut-être fort longue) de la parution de ces arrêtés, y-a-t-il un des articles de ce décret qui vous paraisse mériter une explication ou du moins certains éclaircissements?

OUI - NON (1)

Si oui : le ou lesquels ?

Statuts de l'Association (Règlement d'ordre intérieur) :

Y a-t-il un ou des points des statuts de l'A.P.B.D. que vous souhaiteriez voir soit :

modifier OUI - NON (1)

Si oui : le ou lesquels et pourquoi.

supprimer OUI - NON (1)

si oui : le ou lesquels et pourquoi.

ajouter OUI - NON (1)

si oui : précisez.

N.B. : Pour rappel, le président de votre section est membre de droit du Conseil d'Administration de l'A.P.B.D. et donc vous y représente et est accrédité pour y défendre vos desiderata.

Services d'extention des bibliothèques :

Il semblerait que la création de services d'extention dans les bibliothèques à temps partiel pose des problèmes soit matériel, soit de compétence. Ces problèmes issus de cas particuliers pourraient être étudiés et si possible résolus. Ils constitueraient dès lors une base de travail pour les bibliothécaires amenés ultérieurement à être confrontés aux mêmes types de problèmes.

A considérer, dans un premier temps, les cas de création de ludothèques, discothèques, ateliers créatifs, ...

Etes-vous concerné(e)s : OUI - NON (1)

Si oui, précisez :

SECRETARIAT :

A quoi sert-il ?

Il examine tous les problèmes professionnels que vous désirez soumettre à la section.

Que peut-il ?

- vous répondre personnellement ; éventuellement après consultation du Conseil d'Administration de l'Association.
- si le problème soulevé peut concerner de nombreux bibliothécaires il vous sera non seulement répondu personnellement mais de plus l'information sera diffusée dans le bloc-notes publié par l'Association.

(1) Barrer la mention inutile.

GENERALITES.

Nom, Prénom :

Bibliothèque : (désignation)

..... (adresse)

..... (jours et
heures d'ouverture))

Souhaitez-vous faire partie d'un groupe de travail ? OUI-NON
(1)

Si oui : traitant de quel(s) problèmes(s) (même autres que
ceux suggérés ci-avant) à indiquer par ordre de préférence.

1) ...

2) ...

3) ...

SUGGESTIONS.

Vous avez la parole (écrite), j'ose espérer que vous l'utili-
serez au maximum.

REMARQUE.

Suivant l'abondance (souhaitée) et l'importance des problèmes
soulevés, il est évident qu'un choix des thèmes de travail devra
être fait et qu'à partir de ce choix un ordre de priorité sera
établi.

(1) Barrer la mention inutile.